

DEPARTEMENT : ARDECHE
ARRONDISSEMENT : Tournon
MAIRIE : ARCENS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2020

Président de séance : Monsieur GIROT Thierry

Présents : Monsieur GIROT Thierry, Mme CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme COURTAULT Joëlle, Mme MARMEY Martine, Mme CLAUZIER Brigitte, M. ROZE Aurélien, M. RIBEYRE Jean-Claude, Mme ABEL Patricia, M. VIGNAL Lionel, Mme TALARON Nadège.

Absents excusés : néant

Mme CLAUZIER Brigitte est désignée secrétaire de séance.

1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur GIROT Thierry, en qualité de Maire sortant accueille l'ensemble des membres du nouveau conseil et donne la parole au doyen de l'assemblée en tant que Président de séance afin de faire procéder à l'élection du Maire.

2) Élection du Maire :

M. RIBEYRE Jean-Claude, doyen de cette assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil, et a dénombré 11 membres présents, soit : Mme ABEL Patricia, Mme CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme CLAUZIER Brigitte, Mme COURTAULT Joëlle, M. GIROT Thierry, Mme MARMEY Martine, M. RIBEYRE Jean-Claude, M. ROZE Aurélien, Mme TALARON Nadège et M. VIGNAL Lionel.

Il demande au Conseil Municipal quels sont les candidats au poste de Maire, avant de procéder au vote, à bulletin secret, pour cette élection. Monsieur GIROT Thierry et Monsieur RIBEYRE Jean-Claude annoncent leur candidature.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. GIROT Thierry est élu Maire avec 6 voix contre 5 voix pour Monsieur RIBEYRE Jean-Claude.

3) Charte de l'élu local

A l'issue de l'élection du Maire, M. GIROT Thierry prend la parole :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée pour ce nouveau mandat de Maire. Après ce temps des élections, nous devons, nous tous, membres élus du conseil municipal nous mettre en ordre de marche face au travail et échéances futurs qui nous attendent.

Personnellement, je m'y emploierai avec énergie et je ne doute pas qu'il en sera de même pour vous tous réunis en ce conseil.

La ligne de conduite que je me suis toujours fixé et que chacun doit avoir en mémoire est que : chaque décision prise en cours de mandat aille dans l'intérêt général de la commune d'Arcens et de ses administrés. Merci ».

Conformément à la loi, et avant de procéder à l'élection des adjoints, Monsieur le

Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

4) Détermination du nombre des adjoints et élections des adjoints

Détermination du nombre des adjoints

Le Maire informe le Conseil, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, il doit procéder à la détermination du nombre d'adjoints. Pour la commune d'Arcens l'effectif possible est de 1 à 3 adjoints ; Monsieur le Maire propose la création de deux postes. Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints.

Élection des Adjoints :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection des 1^{er} et 2^{ème} adjoint :

Pour poste de 1^{er} adjoint : Mme COURTAULT Joëlle et Monsieur RIBEYRE Jean-Claude annoncent leur candidature.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Mme COURTAULT Joëlle est élue 1^{ere} adjointe avec 6 voix contre 5 pour Monsieur RIBEYRE Jean-Claude.

Pour poste de 2^{ème} adjoint : Monsieur CHAUSSINAND Laurent et Monsieur RIBEYRE Jean-Claude annoncent leur candidature.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur CHAUSSINAND Laurent élu 2nd adjoint avec 6 voix contre 5 pour Monsieur RIBEYRE Jean-Claude.

5) Fixation des indemnités des élus

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à 9 voix Pour et 2 voix Contre, confirme la fixation des indemnités du Maire et des Adjoints calculées par référence au barème fixé par l'Art.L2123-23-1 et Art.L.2123-24 du CGCT, soit : Maire 25.5 %, Adjoints 9.9 % de l'indice brut 1027.

6) Délégations (signatures, commissions, L2122-22)

Délégation de signature (L2122-22)

Dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, décide de donner au Maire pour la durée de son mandat autorisation des décisions énoncées par délibération.

D'autre part, par arrêté le Maire, en cas d'empêchement de ce dernier, donne délégations de signature au 1^{er} Adjoint concernant les décisions Administratives et au 2^{ème} Adjoint concernant les décisions d'ordre technique.

Commissions communales

Monsieur le Maire donne présentation des commissions communales :

Commission d'ADMINISTRATION GENERALE

- Finances
- Economie et Tourisme
- Ecole - Petite Enfance
- Communication et animation
- Urbanisme
- Patrimoine ...

Président et rapporteur : Mme COURTAULT Joelle, 1^{er} adjoint

Membres : adjoints et conseillers municipaux

M. CHAUSSINAND Laurent

Mme COURTAULT Joëlle

Mme CHANUT Nathalie

Mme MARMEY Martine

Mme CLAUZIER Brigitte

M. ROZE Aurélien

M. RIBEYRE Jean-Claude

Mme ABEL Patricia

M. VIGNAL Lionel

Mme TALARON Nadège

Commission TECHNIQUE :

- Travaux
- Voiries
- Bâtiments publics

Président et rapporteur : M. CHAUSSINAND Laurent, 2^{ème} adjoint

Membres : adjoints et conseillers municipaux

M. CHAUSSINAND Laurent

Mme COURTAULT Joëlle

Mme CHANUT Nathalie

Mme MARMEY Martine

Mme CLAUZIER Brigitte

M. ROZE Aurélien

M. RIBEYRE Jean-Claude

Mme ABEL Patricia

M. VIGNAL Lionel

Mme TALARON Nadège

Commission D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. GIROT Thierry – Maire

MEMBRES TITULAIRES

Mme ABEL Patricia

Mme COURTAULT Joelle

M. RIBEYRE Jean-Claude

M. CHAUSSINAND Laurent

MEMBRES SUPPLEANTS

Mme CLAUZIER Brigitte

Mme MARMEY Martine

M. ROZE Aurélien

M. VIGNAL Lionel

7) Représentation des délégués aux syndicats

Monsieur le Maire donne présentation des instances syndicales du territoire et fait appel à candidature de délégués pour leurs représentations. Après délibération du conseil et vote à l'unanimité, sont nommés :

➤ **Délégués au SDE 07 :**

TITULAIRE

M. GIROT Thierry

SUPPLEANT

M. CHAUSSINAND Laurent

➤ **Délégués au SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur Eyrieux Doux) :**

TITULAIRES

Mme COURTAULT Joelle

M. ROZE Aurélien

➤ **Délégués au SYNDICAT EYRIEUX CLAIR :**

TITULAIRE
M. ROZE Aurélien

SUPPLEANT
M. RIBEYRE Jean-Claude

➤ **Délégués au PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (PNR) :**

TITULAIRE
M. RIBEYRE Jean-Claude

SUPPLEANT
Mme ABEL Patricia

➤ **Délégués au SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE « ARDECHE MUSIQUE ET DANSE » :**

TITULAIRE
Mme ABEL Patricia

SUPPLEANT
Mme CHANUT Nathalie

➤ **Correspondant Défense :** Mme COURTAULT Joelle

➤ **Représentants à l'Association des COMMUNES FORESTIERES :**

TITULAIRE
M. VIGNAL Lionel

SUPPLEANT
M. GIROT Thierry

8) Questions diverses

Date à retenir : prochain conseil municipal le 10/07/2020 à 18h30 pour les Elections Sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30

Monsieur le Maire,
Thierry GIROT

